

**Construire une société ouverte à tous !
ASSURER UNE EDUCATION ET UNE SCOLARITE
POUR TOUS, AVEC TOUS !**

Aller à l'école, faire des études, avoir des activités de loisirs avec des jeunes de son âge, c'est le quotidien d'une majorité d'enfants, adolescents et jeunes adultes.

Pour les enfants et les jeunes en situation de handicap, ce quotidien ne coule toujours pas de source, même si, depuis quelques années, on constate des améliorations, parfois plus quantitatives que qualitatives.

D'autant plus que l'éducation est tout à la fois un droit fondamental et une obligation citoyenne.

Dénoncer les « réalités vécues », corriger les « idées reçues »**❖ Peur de la différence...**

Malgré une école censée être ouverte à tous, le handicap provoque préjugés et réticences, notamment de la part des adultes, qu'ils soient enseignants ou parents. Pourtant ce sont eux qui ont la responsabilité de guider les enfants dans l'accueil de la différence !

De la part des enseignants, la peur de ne pas savoir comment s'y prendre, essentiellement par manque de formation, conduit souvent au rejet. De plus, ont-ils le temps de prêter l'attention nécessaire à des élèves en situation de handicap ?

Du côté des parents des « autres » enfants, on retrouve aussi l'idée - reçue et fautive - qu'un enfant en situation de handicap pourrait ralentir le rythme de travail pour l'ensemble de la classe, empêcher leur propre enfant de progresser : le handicap se transmettrait-il insidieusement en termes de retard à l'apprentissage ?!

Alors, faut-il vraiment, pour un enfant différent, procéder différemment ? Pas toujours, parfois oui. C'est bien pour cela qu'il est nécessaire que les enseignants reçoivent systématiquement une formation, mais aussi que l'ensemble des parents soient sensibilisés. Il faut aussi que les modes d'accompagnement des enfants en situation de handicap soient réellement repensés et acceptés au sein de l'école.

❖ Accompagner n'est pas privilégier !

Alors, comment concevoir l'accueil des élèves en situation de handicap ?

Tout d'abord en termes d'accessibilité des locaux, de la salle de classe à la cantine, en passant par l'administration, les toilettes, les lieux de vie commune, les salles de sport...!

En termes humains aussi : il existe les auxiliaires de vie scolaire (AVS) et les emplois de vie scolaire (EVS). Ces personnes, présentes à l'école, aident l'enfant, sans se substituer à lui, de façon pratique, par exemple dans l'écriture, les déplacements... Mais, leur nombre insuffisant, leur statut précaire et leur formation quasi-inexistante ne permettent pas un accompagnement pérenne et de qualité. Évidemment, ces aides ne sont pas des avantages accordés aux enfants comme peuvent le penser d'autres élèves qui ont le sentiment que « c'est de la triche » !

En termes de pédagogie adaptée : à chacun selon sa situation, parce que le handicap empêche parfois d'avoir le même rythme d'apprentissage, et joue sur certaines capacités...

Et en termes d'aménagement des conditions d'examen : pour avoir les mêmes chances que les autres, il faut parfois prévoir que le temps de rédaction est plus long ou que l'enfant aura besoin d'un preneur de notes.

❖ **Personnaliser sans créer de ghettos**

Tous les enfants et adolescents en situation de handicap peuvent-ils pour autant aller systématiquement à l'école dite « ordinaire » ?

Pas toujours et/ou pas en permanence. Certains enfants ont des difficultés complexes d'apprentissage, travaillent plus lentement ou sont plus rapidement fatigables. D'autres reçoivent des soins permanents. Tout cela demande une énergie énorme, en plus du rythme scolaire ordinaire à acquérir.

Avec les enseignants et les professionnels compétents, les parents ont donc à élaborer la meilleure solution, en se donnant parfois la possibilité « d'essayer ». Le but est que l'enfant ne soit pas mis en difficulté et qu'il bénéficie à la fois des meilleures chances d'acquisition de connaissances et de vraies opportunités de vie sociale au milieu des autres enfants.

Cette éducation et cette scolarité avec tous, l'enfant peut aussi y accéder par le biais de dispositifs adaptés, ou, éventuellement, de classes spécialisées localisées dans l'école, mais sans en faire des ghettos.

Les services et les établissements médico-sociaux composés de professionnels de soins, paramédicaux et éducatifs peuvent constituer une ressource quand il s'agit du choix le plus pertinent, dans la mesure où ils existent à proximité et offrent des places. Ils devraient alors être reconnus comme des partenaires à part entière de l'Education nationale.

❖ **Un long parcours chaotique... jusqu'aux études supérieures !**

Après avoir vécu des réticences dès l'accueil en maternelle, l'accès à l'école primaire est la « première expérience » pour les parents et l'enfant pour combiner à la fois le rythme pédagogique et la prise en compte des besoins spécifiques (aides humaines, aides techniques, soins...).

En arrivant au collège, il faut tout recommencer et s'adapter aux nouveaux rythmes. Tous les pré-adolescents et leurs parents appréhendent cette « entrée en 6^{ème} ».

Pour les élèves en situation de handicap et leur famille, la question est aggravée et un certain nombre d'entre eux ne pourra pas surmonter ces nouveaux obstacles, que ce soit parce qu'ils se heurtent à un manque de volonté du côté des enseignants (refus d'éviter aux élèves les changements de salles par exemple) ou à la rigidité du système (difficultés dans la mise en place d'un dispositif permettant l'articulation des cours et des soins).

Dans ce contexte, le jeune et ses parents peuvent être amenés à « baisser les bras », soit en recherchant un lieu d'accueil plus adapté, soit raccourcissant le parcours scolaire.

L'accès à des filières d'apprentissages et à des formations professionnelles dès l'adolescence (CAP ou BEP, baccalauréats professionnels) est tout aussi difficile : équipements inadaptés, difficultés de trouver des lieux de stages...

De fait, les situations de handicap restreignent les choix professionnels, mais en amont une mauvaise orientation et des conseils inappropriés, sans que le potentiel de chacun soit sérieusement examiné, influent aussi sur le parcours des personnes.

Aussi, plus la scolarité avance, moins les élèves en situation de handicap sont nombreux. Dans le supérieur, les étudiants en situation de handicap ne représentent plus qu'un nombre infime. Certes, tous n'ont pas les capacités de suivre des études longues. Ils doivent faire face à de nombreux obstacles, personnels (fatigue excessive, découragement, etc.), matériels (accessibilité, ressources, accompagnement, logement, etc.) ou organisationnels

(problèmes de transports, manque d'information sur les orientations, aménagement des examens).

Aussi, quelle que soit la durée du parcours scolaire et/ou universitaire, l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification représente bien plus qu'un « bon résultat » : c'est l'aboutissement d'un long parcours où alternent souvent des périodes de renoncement ou de succès. Un parcours qui constitue un défi pour « vivre avec son handicap ».

❖ **Aller à l'école ou en cours : oui mais comment ?**

La question du transport scolaire est capitale. Elle nécessite que les moyens habituellement prévus soient accessibles, y compris les arrêts de bus.

Si ce n'est pas le cas, il faut un transport adapté pour l'ensemble des déplacements liés à l'activité scolaire (activités sportives, sorties...), sans surcoût ni démarches supplémentaires.

Lorsque l'enfant est accompagné ou accueilli par un service ou un établissement spécialisé, des transports spécifiques sont aussi à organiser entre le domicile et les structures, en tenant compte du rythme de l'enfant.

❖ **Le « vivre ensemble » commence au plus jeune âge et dans son environnement !**

L'éducation, les liens entre les enfants du même âge commencent dès la petite enfance, par un accueil en crèche par exemple, pour se poursuivre tout au long de la vie scolaire et universitaire.

C'est en permettant ainsi le plus possible à des enfants en situation de handicap d'être accueillis en crèche, puis à l'école que tous les enfants et adolescents, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, pourront concevoir une société réellement ouverte à tous, incluant les différences. Ainsi les élèves en situation de handicap auront les mêmes chances et sentiront qu'ils sont « inclus », non exclus.

L'école doit donc répondre à des objectifs d'éducation et de formation en prenant en considération le rythme d'apprentissage, les capacités, les difficultés et les besoins de chaque enfant par une pédagogie adaptée en milieu ordinaire. L'école doit permettre à chaque enfant d'évaluer ses capacités, ses limites, et construire ainsi, étape par étape, son parcours scolaire puis professionnel.

Et, parce que la scolarisation n'est pas le seul vecteur de socialisation, et qu'un enfant ou un adolescent ne se réduit pas à son seul statut d'élève, toutes ces questions se posent à nouveau dans les activités sportives, de loisirs, extrascolaires et périscolaires : du terrain de sport à la cantine ; de la sortie ponctuelle à la classe de découvertes ; de la garderie à l'étude du soir...

Un autre modèle de société est possible !

Construire une société ouverte à tous :

- c'est construire une société qui rend effectifs les Droits de l'Homme ;
- c'est construire une société conçue et aménagée pour être accessible à tous, c'est-à-dire une société qui considère l'accessibilité universelle comme une norme fondamentale de la qualité de vie de tous les citoyens et donc qui doit s'inscrire dans les politiques d'aménagement et de développement durable ;
- c'est construire une société qui combat les préjugés et les discriminations ;
- c'est construire une société qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale ;

- c'est construire une société qui affirme et défend la participation sociale de chacun, quelles que soient ses capacités ;
- c'est construire une société dans laquelle chacun a sa place et respecte celle des autres ;
- c'est construire une société en collaboration avec tous.

Construire une société ouverte à tous est un défi, c'est **l'ambition de l'APF** pour les années à venir.

Ambition qui doit se concrétiser dans tous les domaines de la vie.

Ambition qui s'appuie sur les droits fondamentaux, notamment ceux inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Ambition qui rejoint celle de l'Organisation des Nations Unies avec sa Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

C'est cette société ouverte à tous qui doit assurer l'effectivité des Droits de l'Homme, l'accessibilité universelle, l'absence de préjugés et de discriminations.

Droits fondamentaux

« Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. »

« L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. »

« Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est le devoir de l'Etat. »

Article 13 du préambule de la constitution de 1946

Plaidoyer APF
AGIR DÈS AUJOURD'HUI
Pour assurer une éducation et une scolarité pour tous, avec tous !

RESULTATS A ATTEINDRE

Une scolarisation et une éducation avec tous, à tous les degrés d'enseignement

- > **Être accueilli** dès la petite enfance dans tous les services d'accueil éducatif et en milieu scolaire.
- > **Être accueilli** à tous les niveaux d'enseignement, en formation initiale et continue.

LEVIERS

Rendre accessible à tous l'éducation, la scolarité, les formations professionnelles et supérieures

- > **Rendre accessible** le cadre de vie scolaire et périscolaire.
- > **Adapter** les programmes, les méthodes pédagogiques et d'évaluation ainsi que les rythmes en fonction des capacités de chaque enfant et de chaque jeune.
- > **Mettre en place**, autant que de besoin, des services et des aides matérielles et humaines adaptées et pérennes afin de permettre une scolarisation prenant en compte les capacités de chacun.
- > **Développer** les passerelles entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire.
- > **Rendre effectif** le rôle des équipes pluridisciplinaires de la MDPH dans l'évaluation des besoins des enfants.

Sensibiliser, informer et former à l'accueil de jeunes en situation de handicap

- > **Former** les enseignants et l'ensemble des personnels des établissements scolaires et universitaires à l'accueil et à l'accompagnement d'un enfant ou d'un jeune différent ; leur permettre de bénéficier de l'appui d'un enseignant qualifié et formé au handicap, en cas de besoin.
- > **Développer** la sensibilisation sur les situations de handicap auprès de tous les élèves, étudiants, parents.

ENGAGEMENTS A PRENDRE

Promouvoir la scolarisation et l'éducation de tous avec tous

- > **Rendre effective** la mise en place d'accompagnement humain pérenne et formé ainsi que de moyens matériels adaptés à la hauteur des projets de chaque enfant ou de chaque jeune, y compris en termes de transports.
- > **Permettre** le maintien et/ou la création de services et d'établissements médico-sociaux dès lors que des besoins existent sur le territoire.

Collaborer avec tous les acteurs concernés

- > **Reconnaître** la place de chaque acteur concerné : enfants ou jeunes, parents, enseignants, professionnels spécialisés, auxiliaires de vie scolaire...
- > **Développer** le partenariat entre l'Education nationale, les collectivités locales, les associations représentatives et les professionnels spécialisés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant ou de chaque jeune.